

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 24 AOUT 2017

Étaient Présents : J.Y. TALIGOT, B. BURÉSI, J.L. DUVEL, D. SILANDE, D. BERDA, T. BELAIR, B. DE RAGUENEL, B. BETTON, G. LAURANT, F. MARTIN, N. LEMAZURIER, C. LEROY.

Étaient Absents Excusés : C. STEINLE, pouvoir à J. Y. TALIGOT
É. BLANCHET, pouvoir à B. DE RAGUENEL

Etaient absents : J. HAMARD, P.H. GASDON, M.T. RICHARD

PRÉSENTS : 12
POUVOIRS : 2
VOTANTS : 14

Secrétaire de séance : Clément LEROY

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 29 JUIN 2017

Le compte-rendu du 29 Juin 2017 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2 - FINANCES

BUDGET PRINCIPAL

Béatrice BURESI explique que cette décision modificative n°1 fait suite à :

- 1) la nécessité de régler des travaux de remplacement de l'appareil de mise en volée de la grosse cloche de l'Eglise pour un montant de 2 418 €, de prévoir le règlement des travaux de réalisation d'une liaison filaire son vidéo entre l'Eglise et le Cinéma pour un montant de 2530,08 € et le cas échéant le règlement des travaux de réalisation d'une cage d'aspiration des fumées pour la chaudière de l'Eglise pour un montant de 1065,60 € alors que 3 000 € ont été prévus au moment du vote du budget,
- 2) la nécessité de payer une intervention de l'entreprise Pasquier, titulaire du lot "Espaces Verts" dans le cadre de l'opération de réalisation du jardin Sud de la mairie afin de pouvoir clore l'opération sur le plan comptable. L'entreprise Pasquier n'est pas soldée pour la raison suivante : le 10 février 2015, un certificat de mainlevée de garantie ainsi que le décompte général définitif (DGD) pour l'entreprise Pasquier ont été adressés à la trésorerie mais le DGD transmis ne correspondait pas aux montants payés à l'entreprise : différence de 117 € HT qui correspond à "taille et entretien" effectuée du 13 au 17 juin 2013.

Dépenses d'investissement

Art 21318 - opération 104 (Eglise)	+ 4000 €
Art 2315 - opération 147 (centre bourg)	+ 150 €
Art 020 - Dépenses imprévues	- 4150 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	+ 0 €

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'approuver cette décision modificative n°1.

3 - BATIMENTS

Travaux relatifs à la création d'une cour et d'un préau : avenant n°1 au lot Menuiserie

Jean Luc DUVEL explique que l'objet de cet avenant n°1 concerne les travaux suivants :

- modification d'un bloc porte

Montant du marché initial : 4245,60 € HT

Montant de l'avenant n° 1 : + 110 € HT

Soit un nouveau montant du marché à 4355,60 € HT soit 2,59%

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de :

- valider l'avenant n°1 au lot Menuiserie proposé par la société BONDIS
- autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 ainsi que tous les documents s'y rapportant

Travaux relatifs à la création d'une cour et d'un préau : avenant n°1 au lot Serrurerie

Jean Luc DUVEL explique que l'objet de cet avenant n°1 concerne les travaux suivants :

- réalisation d'un coffre isolé pour protection des tuyaux

Montant du marché initial : 6710 € HT

Montant de l'avenant n° 1 : + 290 € HT

Soit un nouveau montant du marché à 7000 € HT soit 4,32%

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de :

- valider l'avenant n°1 au lot Serrurerie proposé par la société SUIRE
- autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 ainsi que tous les documents s'y rapportant

Travaux relatifs à la création d'une cour et d'un préau : avenant n°1 au lot Electricité

Jean Luc DUVEL explique que l'objet de cet avenant n°1 concerne les travaux suivants :

- ajout de deux blocs spots pour les hublots
- éclairage en LED

Montant du marché initial : 2149,82 € HT

Montant de l'avenant n° 1 : + 199 € HT

Soit un nouveau montant du marché à 2348,82 € HT soit 9,25%

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de :

- valider l'avenant n°1 au lot Electricité proposé par la société GENEVE
- autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 ainsi que tous les documents s'y rapportant

Travaux relatifs à la création d'une cour et d'un préau : avenant n°1 au lot Peinture

Jean Luc DUVEL explique que l'objet de cet avenant n°1 concerne les travaux suivants :

- soubassement à peindre

Montant du marché initial : 3601,44 € HT

Montant de l'avenant n° 1 : + 448 € HT

Soit un nouveau montant du marché à 4049,44 € HT soit 12,43%

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de :

- valider l'avenant n°1 au lot Peinture proposé par la société HERVAGULT PEINTURE
- autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 ainsi que tous les documents s'y rapportant

4- INFORMATIONS DIVERSES

La commission affaires sociales de la commune en partenariat avec d'autres communes mène une réflexion sur la création d'un relais assistante maternelle.

5 - QUESTIONS DIVERSES

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE JEUDI 21 SEPTEMBRE A 20 H 30**

A Châtillon-en-Vendelais,
Le 31 Aout 2017,
Le Maire,
Jean-Yves TALIGOT